

Recueil des actes administratifs

■ n° 358

25 juin 2021

Pages 8921 à 8928

Le recueil des actes administratifs est consultable au bureau 212 (Technoforum, 23 avenue Albert Einstein, BP 33060, 17031 LA ROCHELLE), ainsi que sur le site internet de l'université (<https://www.univ-larochelle.fr/luniversite/infos-statutaires-et-reglementaires>).

Table des matières

Arrêtés

Arrêté n° 2021-310 du 22 juin 2021 portant modification de l'arrêté n° 2021-51 du 13 janvier 2021 portant délégation de signature pour les opérations de validation électronique, de visa et de certification du service fait dans les applications informatiques financières de l'université.....	8923
Arrêté n° 2021-311 du 16 juin 2021 portant nomination du jury de la licence professionnelle du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Qualité, hygiène, sécurité, santé, environnement parcours Analyses et traçabilité au laboratoire.....	8923
Arrêté n° 2021- 312 du 17 juin 2021 portant attribution de prix décernés aux étudiant·es ayant participé à des enquêtes sur les besoins des étudiant·es en matière d'espaces connectés.....	8924
Arrêté n° 2021-314 du 18 juin 2021 portant sur l'attribution de prix dans le cadre du concours des cordées de l'entrepreneuriat 2021.....	8925

Élections

Proclamation des résultats de l'élection du doyen du département Droit et Science politique de la Faculté de Droit, Science politique et Management.....	8927
--	------

Arrêtés

Arrêté n° 2021-310 du 22 juin 2021 portant modification de l'arrêté n° 2021-51 du 13 janvier 2021 portant délégation de signature pour les opérations de validation électronique, de visa et de certification du service fait dans les applications informatiques financières de l'université

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2 et R. 719-51 à R. 719-112,
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu l'arrêté n° 2021-51 du 13 janvier 2021 portant délégation de signature pour les opérations de validation électronique, de visa et de certification du service fait dans les applications informatiques financières de l'université,
Vu les statuts de l'université,

ARRÊTE

Article 1

À l'annexe de l'arrêté n° 2021-51 du 13 janvier 2021 portant délégation de signature pour les opérations de validation électronique, de visa et de certification du service fait dans les applications informatiques financières de l'université, sont ajoutées les lignes suivantes :

Nom	Prénom	CRB	SO	Sous SO	Num. délégation	Début
ROUAULT	MATHIEU	CRB01	PRESIDENCE		2021-310	25/06/2021

Article 2

À l'annexe de l'arrêté n° 2021-51 du 13 janvier 2021 portant délégation de signature pour les opérations de validation électronique, de visa et de certification du service fait dans les applications informatiques financières de l'université, sont supprimées les lignes suivantes :

Nom	Prénom	CRB	SO	Sous SO	Num. délégation	Début
O'BRIEN	CECILE	CRB01	PRESIDENCE		2021-51	15/01/2021

Article 4

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 22 juin 2021.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2021-311 du 16 juin 2021 portant nomination du jury de la licence professionnelle du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Qualité, hygiène, sécurité, santé, environnement parcours Analyses et traçabilité au laboratoire

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et L. 712-2,
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle, notamment son article 13,
Vu les propositions du directeur de l'IUT,

ARRÊTE

Article 1

Le jury de délivrance de la licence professionnelle du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Qualité, hygiène, sécurité, santé, environnement parcours Analyses et traçabilité au laboratoire, au titre de l'année universitaire 2020-2021, est composé comme suit :

- > Claire Barthélémy, maîtresse de conférences, présidente
- > Céline Rémazeilles, maîtresse de conférences
- > Raphaël Boguillon, ingénieur qualité, centre hospitalier de La Rochelle

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 16 juin 2021.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2021- 312 du 17 juin 2021 portant attribution de prix décernés aux étudiant-es ayant participé à des enquêtes sur les besoins des étudiant-es en matière d'espaces connectés

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-2 et R. 719-51 à R. 719-112,
Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment ses articles 9-1 et 10,
Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
Vu les statuts de l'Université,
Vu les statuts de la Fondation La Rochelle Université,

ARRÊTE

Article 1 – Destinataires des prix

Dix cartes cadeaux sont attribuées aux étudiant-es participant-es à l'enquête sur les besoins des étudiants en matière d'espaces connectés par le biais d'un tirage qui s'est déroulé le 17 juin.

Article 2 – Montant du prix

Achat de 10 cartes cadeaux Cultura PUILBOREAU d'une valeur unitaire de 20 € (vingt euros) dans le cadre de l'enquête Espaces connectés.

Article 3 – Imputation de la dépense

La dépense d'un montant de 200 euros sera imputée sur la ligne budgétaire : CRB20/FONDATION/FONCTIONNEMENT.

Article 4 – Mesures d'exécution et de publicité

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 17 juin 2021.

Le président
Sébastien Peltier

Arrêté n° 2021-314 du 18 juin 2021 portant sur l'attribution de prix dans le cadre du concours des cordées de l'entrepreneuriat 2021

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article ,
Vu les statuts de l'université,
Vu la délibération n° 2017-03-27-3-5 du conseil d'administration de l'université de La Rochelle en date du 27 mars 2017 portant délégation de compétences du conseil d'administration au président pour l'attribution de prix,
Vu l'arrêté n° 2021-209 du 22 mars 2021 portant sur l'attribution de prix pour les cordées de l'entrepreneuriat 2021 en date du 2 avril 2021 pour un montant global de 200€ TTC.

ARRÊTE

Article 1

En complément de l'attribution de prix accordée dans l'arrêté n° 2021-209 du 22 mars 2021, deux prix supplémentaires, sous forme de carte cadeau d'une valeur unitaire de 20€, seront attribués aux gagnants du concours des cordées de l'entrepreneuriat 2021, pour un moment total de 40€ TTC.

Ses prix seront remis aux intéressés le 25 juin 2021.

Article 2

La dépense sera imputée sur la ligne budgétaire CRB04/POI/ORIENTATION/MISSION

Article 3

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 18 Juin 2021.

Le président
Jean-Marc Ogier

Élections

Proclamation des résultats de l'élection du doyen du département Droit et Science politique de la Faculté de Droit, Science politique et Management

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2 et L. 713-1,
Vu les statuts de l'université,
Vu les statuts la Faculté de Droit, Science politique et Management,
Vu le règlement électoral de la Faculté de Droit, Science politique et Management,
Vu l'arrêté n° 2021-268 du 7 mai 2021 portant organisation des élections des directeurs et directrices des départements de la Faculté de Droit, Science politique et Management,
Vu l'arrêté n° 2021-309 du 14 juin 2021 portant recevabilité des candidatures aux élections des directeurs et directrices des départements de la Faculté de Droit, Science politique et Management,

PROCLAME

Article 1

Les résultats du scrutin du 22 juin 2021 pour l'élection du doyen du département Droit et Science politique sont les suivants :

CONSEIL DU DÉPARTEMENT DROIT SCIENCE POLITIQUE

1ER TOUR DU SCRUTIN

Nombre de sièges à pourvoir	1
Nombre d'électeurs inscrits	7
Nombre de votants	7
Nombre de bulletins nuls	1
Suffrages exprimés	6

Résultats :

Liste		Nombre de voix
Candidat	GOLIARD François	6

En foi de quoi, est proclamé élu :
Monsieur GOLIARD François

Fait à La Rochelle, le 22 juin 2021.

Le président
Jean-Marc Ogier

